Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP)

Créer des opportunités pour les énergies renouvelables
Stratégie 2020

RECP
Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables

Partenariat Afrique-UE pour l'énergie

TABLE DE MATIÈRES

Préface 5

Résumé 6

Introduction et contexte 8

Approche stratégique du RECP 12

Domaine d'action 1 : services de conseil politique 18

Domaine d'action 2: coopération avec le secteur privé 24

Domaine d'action 3: préparation des projets et projets d'investissement phare 28

Domaine d'action 4: technologies, innovation et renforcement des capacités 34

Services de coordination, d'orientation et d'assistance du RECP 38

Financement du RECP 41

Partenaires: COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE UNION EUROPÉENNE

Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP)

Créer des opportunités pour les énergies renouvelables

Stratégie 2020

RECP
Programme de coopération Afrique-UE
dans le domaine des énergies renouvelables

PRÉFACE DE LA STRATÉGIE 2020 DU RECP

Parvenir à un développement et à une croissance durables et équitables sont les défis majeurs auxquels le monde doit faire face au XXIème siècle. Pour de nombreux pays africains, l'accès à des services énergétiques durables, abordables et fiables demeure un objectif capital et une condition indispensable pour accélérer le développement. Les sources d'énergie renouvelable sont abondantes sur le continent africain et offrent de très vastes possibilités de stimuler le développement social et économique en Afrique. Dans de nombreux cas, les énergies renouvelables représentent déjà une solution à moindre coût pour la fourniture de services énergétiques, en particulier pour accroître l'accès à l'énergie des communautés vivant dans des zones reculées non raccordées au réseau. En outre, le recours accru aux énergies renouvelables peut contribuer à atténuer les conséquences économiques néfastes qui résultent de l'exposition aux risques liés à l'instabilité des marchés des combustibles fossiles, et ce aussi bien dans les régions raccordées au réseau que dans celles qui ne le sont pas. Le développement du secteur des énergies renouvelables en Afrique permettra également de créer des emplois dans l'économie verte émergente et, à plus long terme, de mettre l'Afrique sur la voie d'une croissance à faibles émissions de carbone.

Au vu de ces opportunités, la présente stratégie 2020 pour le Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP) présente des pistes d'innovation de nature à renforcer l'utilisation des énergies renouvelables en Afrique. Elle marque un jalon très important dans l'évolution du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (PAEE) que nous sommes fiers de présider. La stratégie offre une vision partagée de la coopération entre l'Afrique et l'UE qui servira d'orientation aux activités dans la période s'étendant jusqu'en 2020. Si le RECP n'est que l'un des éléments du PAEE, il est le premier programme à faire la transition entre le dialogue stratégique et le développement d'un cadre de coopération concrète sur le terrain.

En dépit des grandes possibilités offertes par les énergies renouvelables, l'exploitation du potentiel qu'elles représentent est d'intensité inégale et maints facteurs étroitement liés font obstacle au progrès. La structure intégrée du RECP est de nature à lever ces barrières et met à profit les atouts de ce partenariat entre deux continents œuvrant à la réalisation d'un même objectif : à savoir accélérer l'utilisation des énergies renouvelables en Afrique et, par là même, étendre l'accès à l'énergie. Le programme s'appuie sur une approche nouvelle qui sous-tendra le développement de marchés durables des énergies renouvelables. Tout en favorisant la création de cadres politiques et réglementaires attrayants pour les investisseurs, la stratégie incite à prendre des mesures de soutien proactives afin de promouvoir les partenariats entres les secteurs privés d'Afrique et de l'UE et de faciliter la préparation de projets prometteurs de manière à ce qu'ils puissent développer leurs idées et les transformer en projets susceptibles d'être financés par les banques. Le soutien à la formation de la génération suivante de professionnels de l'énergie en Afrique est un quatrième pilier essentiel de l'approche intégrée du RECP.

L'énergie est pour un pays ce que l'oxygène est pour le corps humain

Jakaya Kikwete, président de la République unie de Tanzanie

La mise en œuvre de cette stratégie du RECP apportera la preuve concrète de la valeur accrue du PAEE, qui profite ainsi aux deux parties du partenariat. Dans la poursuite de l'objectif commun visant à renforcer le développement de l'Afrique, le continent bénéficiera de la vaste expertise politique et technique accumulée dans le domaine des énergies renouvelables dans l'UE. L'Europe, quant à elle, aura la chance de s'engager dans un dialogue intensif avec des parties prenantes africaines et de développer, conjointement avec des partenaires du secteur privé africain, des marchés appelés à connaître de l'expansion. Au sein du PAEE, le RECP tirera profit des synergies établies avec des initiatives, stratégies et programmes africains afin d'éviter toute duplication des efforts et de promouvoir la cohérence et l'appropriation. Ce sera le cas par exemple pour les projets africains prioritaires mis en œuvre en vertu du Plan d'action prioritaire du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), dans tous les cas où l'alignement du PIDA et du RECP est assuré. Cela peut concerner des actions de renforcement des capacités ou une assistance technique liée à des aspects de politique et de réglementation.

Nous comptons sur la participation active de toutes les parties prenantes concernées du secteur public, du secteur privé et de la société civile aussi bien en Afrique que dans l'Union européenne, et ce pour le plus grand bénéfice de tous les citoyens. Unissons nos efforts afin de faire en sorte que ce programme soit un cadre efficace pour aborder ces questions et problèmes qui nous concernent tous – ouvrir de nouvelles perspectives pour les énergies renouvelables – ouvrir de nouvelles perspectives grâce aux énergies renouvelables.

Aboubakari Baba Moussa
Directeur Infrastructures et énergie

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

Wolfgang Moser
Chef de l'unité Instruments de la Commission européenne, Ministère fédéral autrichien pour l'Europe et les Affaires intérieures

Coopération Autrichienne pour le Développement

Franz Marré
Chef de la division Eau, énergie, développement urbain et géosciences

BMZ Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement

Rajkoomar Bikoo
Directeur Services techniques

Ministère des Énergies renouvelables et des Services publics, Republique de Maurice

Klaus Rudischhauser
Directeur DG Développement et coopération

Commission européenne

RESUME

Ce document présente les grandes lignes de l'orientation stratégique du Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP). Conçu comme un cadre de coopération non limitatif entre les deux continents, ce programme a pour objet d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables sur le continent africain. Accélérer la mise en œuvre des technologies des énergies renouvelables répond à des objectifs multiples, visant notamment à accroître l'accès à des services énergétiques, à améliorer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et à protéger l'environnement. Cette stratégie est présentée pour validation au groupe conjoint d'experts (GCE) du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie.

Cette Stratégie 2020 du RECP a été préparée sur la base de discussions entre les principales parties prenantes du RECP en Afrique et en Europe, notamment les équipes de mise en œuvre africaines et communautaires, et sur les conseils donnés par le GCE lors de sa réunion à Bonn en février 2012 au cours de laquelle la stratégie a été adoptée. Elle tient compte des points de vue des institutions financières de développement, des agences de coopération internationales, des acteurs du secteur privé et des ONG. La structure générale de la stratégie est basée sur une description de la *Vision du RECP* présentée lors de la réunion du GCE du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (PAEE) à l'île Maurice en mars 2011.

La stratégie est un document vivant qui sera régulièrement mis à jour. Les efforts entrepris afin d'inclure toutes les parties prenantes importantes (à l'inclusion des gouvernements nationaux et du secteur privé africain et européen) seront poursuivis et intensifiés. La stratégie souligne et justifie les objectifs, les activités et les résultats envisagés pour le Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP) pour la période 2011-2020. Dans la période s'étendant jusqu'en 2020, le programme fera l'objet de deux grandes révisions en 2013 et en 2017, puis d'une évaluation approfondie en 2020.

Le programme a pour finalité globale de contribuer aux objectifs politiques ambitieux du PAEE qui visent à accroître l'accès à des services énergétiques modernes, à améliorer la sécurité énergétique en accélérant l'utilisation des énergies renouvelables en Afrique et, ainsi, à contribuer à un développement économique et social inclusif et durable sur la voie d'un développement plus résistant aux changements climatiques. Le RECP s'efforcera de faire du continent africain une destination de choix pour les investissements dans les énergies renouvelables, d'une part, et de renforcer la coopération institutionnelle, scientifique et technologique entre l'Afrique et l'Europe.

L'impact collectif du RECP se concrétise par quatre domaines d'action intégrés et stratégiquement liés : **domaine d'action 1 : services de conseil politique** – pour assurer le travail préparatoire en vue de la mise en place d'un environnement favorable aux investissements liés aux énergies renouvelables ; **domaine d'action 2 : coopé-**

ration avec le secteur privé – favoriser la coopération entre des entreprises africaines et européennes ; **domaine d'action 3 : préparation des projets et projets d'investissement phare** – cette phase permettra de monter les dossiers financiers des projets stratégiquement importants et facilitera leur financement ; et **domaine d'action 4 : technologies, innovation et renforcement des capacités** – cette phase agira en faveur de la recherche appliquée dans le domaine des énergies renouvelables, notamment en renforçant les capacités des établissements de recherche africains et en consolidant les établissements d'enseignement et de formation professionnelle pour leur permettre de former la prochaine génération de professionnels de l'énergie. Le programme bénéficiera d'un certain nombre de **services d'orientation et d'assistance** qui garantiront l'efficacité de sa mise en œuvre, notamment au niveau du suivi et de l'évaluation, de la communication et de la vulgarisation.

En impliquant différentes parties prenantes sur les deux continents, dont divers donateurs, dans le programme, le RECP contribuera aux efforts déployés à l'échelle internationale pour accroître l'efficacité de l'aide et servira de plateforme pour la coopération et la programmation conjointe entre les États membres de l'UE. Les synergies entre le RECP et les initiatives, stratégies et programmes africains relatifs aux énergies renouvelables mis en œuvre aux niveaux régional et national seront mises à profit afin d'éviter la duplication des efforts et de promouvoir la cohérence et l'appropriation.

Dans la période d'ici à 2020, le RECP vise à apporter une contribution substantielle aux objectifs du PAEE qui visent à accroître l'accès à l'énergie et à développer l'utilisation des énergies renouvelables en Afrique. Dans le même temps, il stimulera la création de pwartenariats à long terme entre les deux continents au niveau politique, économique et universitaire.

On estime à au moins 20 milliards d'euros le total des capitaux nécessaires pour atteindre les objectifs du PAEE en termes d'énergie renouvelable. À supposer qu'un financement public permette de générer des investissements privés à hauteur de cinq fois la somme initialement investie, on peut en déduire que 3,33 milliards d'euros de fonds publics sont nécessaires afin de réaliser la totalité des objectifs du PAEE dans le domaine des énergies renouvelables. Le degré de contribution du RECP à ces derniers dépendra des moyens financiers octroyés au programme par des sources publiques en Afrique et en Europe, et donc des investissements privés qui auront pu être générés. En plus des investissements du **domaine d'action 3**, destinés à assurer une large diffusion en Afrique des activités entreprises dans le cadre des **domaines d'action 1, 2 et 4** ainsi qu'à permettre l**es services de pilotage et de soutien du programme**, environ 250 à 300 millions d'euros seraient nécessaires.

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Les services énergétiques sont à la fois une composante essentielle du développement durable et un ingrédient clé des mesures d'éradication de la pauvreté. Pour les pays, l'énergie moderne est l'élément moteur de la productivité dans tous les secteurs. Quant aux particuliers, l'accès à des services énergétiques modernes et durables peut leur changer la vie. La présence de services énergétiques est indispensable non seulement pour la croissance économique, mais aussi pour la création de services sociaux (cliniques de santé, etc.), l'éducation, l'éclairage, la cuisine, l'accès à l'eau, le transport, etc.

Conscients de l'importance que l'accès à des services énergétiques modernes et durables représente pour le développement socio-économique, certains leaders politiques africains et européens ont lancé, en septembre 2010, le Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP) à l'occasion de la première réunion de haut niveau du Partenariat Afrique-UE pour l'Énergie (PAEE) qui a eu lieu à Vienne. Le PAEE est un cadre à long terme destiné à favoriser la mise en place d'un dialogue et d'une coopération politiques structurés entre l'Afrique et l'UE sur les grandes questions énergétiques, en tenant compte des besoins et des intérêts des deux continents. Grâce à ce Partenariat, l'Afrique et l'Europe travailleront main dans la main à l'élaboration d'une vision commune et de solutions politiques adaptées, qui permettront de mettre en place des mesures spécifiques destinées à répondre aux défis énergétiques du XXIe siècle.

10 000 MW
d'installations hydroélectriques

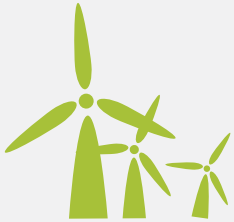

5 000 MW
de capacité éolienne

5 000 MW
de capacité éolienne

D'autres technologies

Triplement de la capacité des autres sources d'énergies renouvelables comme la géothermie et la biomasse.

Figure 1
Objectifs du PAEE dans le domaine des énergies renouvelables à l'horizon 2020

Le PAEE fait partie des huit partenariats thématiques qui composent la Stratégie conjointe Afrique-UE, un cadre de coopération que les deux continents ont instauré en 2007 lors du Sommet Afrique-de Lisbonne pour tenter d'aller au-delà de la simple aide au développement.

Partie intégrante du PAEE, le RECP contribue à l'objectif du PAEE qui vise à accroître l'utilisation des énergies renouvelables d'ici à 2020 (voir encadré). En outre, l'impact collectif attendu du RECP est de contribuer à la réalisation d'un deuxième objectif du PAEE, à savoir offrir, d'ici à 2020, à au moins 100 millions d'Africains supplémentaires l'accès à des services énergétiques modernes et durables pour la santé, l'éducation, l'eau, la cuisine, les activités de production, etc. En soutenant la réalisation de ces objectifs, le RECP contribuera également à l'éradication de la pauvreté et à une croissance équitable.

Soulignant une fois encore l'importance de l'accès à l'énergie pour le développement, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2012 Année internationale de l'énergie renouvelable pour tous, l'objectif étant d'élargir, d'ici à 2030, l'accès à des services énergétiques modernes au plus de 1,4 milliard de personnes qui n'ont pas accès à l'électricité et aux quelques 2,7 milliards de personnes à travers le monde qui dépendent toujours de l'utilisation de la biomasse traditionnelle pour la cuisine et le chauffage.

En Afrique, les niveaux d'électrification restent les plus faibles du monde avec une moyenne atteignant à peine les 42 %. Ce niveau est encore plus faible en Afrique subsaharienne[1] avec 31 % de personnes ayant accès à l'électricité, sachant que, dans les zones rurales, ce niveau descend en dessous de 10 %. Paradoxalement, l'Afrique dispose de ressources abondantes en matière d'énergie renouvelable : environ 90 % de son vaste potentiel d'hydroélectricité reste inexploité, sans compter le potentiel que représentent les petites et moyennes centrales à énergie hydroélectrique, solaire, éolienne, biomasse et géothermique, et l'utilisation plus efficace et durable qui aidera à réduire l'exposition à la pollution intérieure[2].

Les progrès technologiques réalisés ces dernières années de même que la volatilité et l'augmentation du prix des énergies fossiles ont grandement accru les bénéfices potentiels liés à l'exploitation des énergies renouvelables en Afrique. Pour les régions isolées et rurales dans lesquelles il est difficile et coûteux d'assurer la transmission et la distribution de l'électricité générée dans les usines centralisées, l'énergie renouvelable est une solution idéale pour compléter ou remplacer les systèmes énergétiques conventionnels par des

[1] IEA (2010): *World Energy Outlook*, p. 237.

[2] See e.g. IEA (2010): *Renewable Energy Essentials*; or UN (2003): *Renewable Energy in Africa: Prospects and Limits*.

systèmes énergétiques locaux. L'énergie renouvelable peut également jouer un rôle important dans la génération d'électricité destinée aux réseaux centralisés, en améliorant la sécurité énergétique et la balance des paiements des pays. Mais l'amélioration des services énergétiques ne se limite pas à l'approvisionnement en électricité. La biomasse traditionnelle est actuellement utilisée pour la cuisson par la majorité des familles africaines. Une meilleure gestion des ressources forestières, des foyers améliorés, des chaînes optimisées d'approvisionnement en biomasse, de nouvelles formes de valorisation des déchets de biomasse ainsi que des sources d'énergie renouvelables destinées au chauffage et au transport sont autant de composantes essentielles des futurs systèmes énergétiques.

L'Union européenne est un des leaders mondiaux de l'énergie renouvelable, tant par son expertise technologique que par sa solide base scientifique et industrielle. L'UE et ses États membres ont également été parmi les premiers à mettre en place des politiques et des programmes de promotion des énergies renouvelables. En coopérant avec l'UE, le secteur africain des énergies renouvelables aura donc la possibilité de développer une industrie fondée sur la connaissance, de créer des emplois, d'améliorer l'accès à l'énergie et donc de contribuer au développement socio-économique et à l'éradication de la pauvreté. Pour l'UE, et notamment pour les entreprises européennes, la coopération entre les deux continents dans le secteur des énergies renouvelables génère des opportunités intéressantes de partenariat avec des entreprises africaines. L'Afrique et l'Europe ont donc, toutes deux, intérêt à accélérer l'utilisation des énergies renouvelables en Afrique.

Sous l'égide du RECP, les deux continents se sont engagés à accroître de manière significative la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique afin d'améliorer l'accès à l'énergie, de réduire la dépendance aux énergies fossiles, d'améliorer la sécurité énergétique et de former l'épine dorsale d'une future économie à faibles émissions de carbone. Au travers du RECP, l'Afrique et l'Europe prendront des mesures conjointes pour accélérer l'utilisation des énergies renouvelables et contribuer ainsi aux efforts déployés dans le but d'accroître l'accès à l'énergie. Le RECP visera à faire du continent africain une destination de choix pour les investissements dans les énergies renouvelables en renforçant la coopération institutionnelle, scientifique et technologique entre l'Afrique et l'Europe. Le RECP viendra compléter la coopération Afrique-UE existante tout en mobilisant l'expertise technologique et les capacités d'innovation de l'Europe afin de renforcer les connaissances et les capacités de l'Afrique et de favoriser la croissance d'un nouveau secteur industriel dans les années à venir. Les synergies entre le RECP et les initiatives, stratégies et programmes africains relatifs aux énergies renouvelables qui sont mis en œuvre aux niveaux régional et national seront mises à profit afin d'éviter la duplication des efforts et de promouvoir la cohérence et l'appropriation.

Dr Elham M.A. Ibrahim, Commissaire aux infrastructures et à l'énergie, Commission de l'Union Africaine et Günther Oettinger, Commissaire en charge de l'énergie, Commission européenne

APPROCHE STRATÉGIQUE DU RECP

Le Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP) suivra une approche stratégique structurée pour surmonter les contraintes et les obstacles existants et exploiter les opportunités que présente le secteur énergétique en Afrique.[3, 4, 5]

Champ d'application du RECP

Le RECP regroupe toutes les ressources, applications et technologies des énergies renouvelables. Le RECP adoptera une approche holistique couvrant l'ensemble de la filière énergétique depuis la gestion des ressources énergétiques jusqu'aux utilisations finales de l'énergie. Outre la production d'électricité à partir de ressources renouvelables, il couvre également les énergies renouvelables comme sources d'énergie mécanique, d'énergie thermique, d'énergie de cuisson, d'énergie agroalimentaire, etc. Le programme a pour but de maximiser les possibilités de coopération entre les gouvernements, les ONG, les établissements de recherche, les universités et les organisations professionnelles en Europe et en Afrique.

Les opportunités les plus prometteuses et le niveau d'activité auquel la coopération en vertu du RECP est susceptible d'être la plus efficace se situe probablement au *niveau méso* des investissements dans les énergies renouvelables, c'est-à-dire pour des investissements de plusieurs millions d'euros dans des installations de grande taille raccordées au réseau aussi bien que dans des programmes qui regroupent des centaines d'unités décentralisées de plus petites dimensions. Les études ont montré que ces activités de *niveau méso* sont celles qui ont le plus de chance de favoriser l'accès à l'énergie. En raison des obstacles existants tels que le montant relativement limité des transactions (qui engendre des coûts financiers proportionnellement plus élevés que les projets de plus grande ampleur comme les centrales hydroélectriques qui sont déjà aidées par les banques de développement), les investisseurs n'ont, jusque-là, pas prêté grand intérêt à ce secteur [6].

Plutôt que de s'intéresser exclusivement aux équipements d'approvisionnement énergétique déjà installés, le RECP favorisera également, dans la mesure du possible, la construction de capacités locales

---

[3] Voir, par exemple, Ritchie, Duncan (2010) : *Barriers to private sector investment in the clean energy sector of developing countries*, dans : Private Sector Development, Proparco's Magazine, 6 (mai 2010)

[4] Voir, par exemple, KfW et Banque Mondiale (2005) : *Financing Renewable Energy: Instruments, Strategies, Practice Approaches* (Financement des énergies renouvelables : instruments, stratégies, approches pratiques), document de travail n° 38.

[5] Voir, par exemple, Sonntag-O'Brian, V. et Usher, E. (2004) : *Mobilising Finance for Renewable Energies*, document d'information thématique, n° 5, janvier 2004, Conférence internationale pour les énergies renouvelables, Bonn, 2004.

[6] Voir, par exemple, la Banque mondiale (2008) : *Développement et changement climatique : cadre stratégique pour le Groupe de la Banque Mondiale,* p. 45.

Contraintes		Domaines d'action du RECP
Absence d'un environnement favorable	» Cadres politiques et réglementaires favorisant l'investissement dans les énergies renouvelables en Afrique (voir Figure 1, GIEC) » Institutions renforcées » Environnement favorable : attraction d'investissements locaux et étrangers dans les énergies renouvelables	**1 Services de conseil politique**
Implication insuffisante du secteur privé	» Meilleure information des investisseurs étrangers et liens plus solides entre le secteur privé en Afrique et dans l'UE » Fort potentiel de promotion des liens commerciaux et donc de stimulation des investissements et du commerce	**2 Coopération avec le secteur privé**
Peu de soutien à la préparation et au financement des projets ER	» Prendre en compte des coûts de transaction initiale et de développement de projets plus élevés » Transformer les « bonnes idées » en projets finançables » Faciliter un financement approprié des projets » Possibilité de démontrer le potentiel et la rentabilité des ER	**3 Préparation des projets et Projets d'investissement phare**
Connaissances, compétences et capacités	» Jeunes qualifiés pour assurer la pérennité de l'industrie des technologies des énergies renouvelables » Recherche appliquée dans le domaine des énergies renouvelables (par ex., évaluations des ressources) » Renforcement conjoint des capacités entre universités africaines et européennes	**4 Recherche, innovation et renforcement des capacités**

Favoriser l'accès à l'énergie grâce à une utilisation accélérée des énergies renouvelables :
» créer un environnement politique et réglementaire favorable,
» promouvoir l'engagement du secteur privé,
» préparer des projets et démontrer le potentiel et la rentabilité de l'énergie renouvelable,
» et former la prochaine génération de professionnels de l'énergie en Afrique.

Figure 2
Approche stratégique du RECP

d'assemblage et de production afin de développer une industrie des énergies renouvelables en Afrique, avec, à la clé, la création d'emplois et une contribution substantielle au développement économique durable. En outre, le RECP reconnaît que l'énergie renouvelable doit être considérée comme faisant partie intégrante du système énergétique global en termes d'élaboration des politiques, de planification et de renforcement des capacités.

Phase de démarrage du RECP (2011-2013)

Conçu sous forme d'un cadre à long terme, le RECP a reçu de l'aide pour certaines activités de la phase de démarrage de trois ans (2011-2013) avec une contribution financière initiale de 5 millions d'euros débloqués par la Commission européenne sur des fonds alloués à la protection du climat. D'autres contributions financières seront nécessaires de la part des parties européennes et africaines pour la mise en œuvre de cette stratégie.

La phase de démarrage se décompose actuellement en trois composantes initiales mises en œuvre conjointement par la Facilité de dialogue et de partenariat dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'Énergie (EUEI PDF) et par l'Agence française de Développement (AFD) :

- Composante A : élaboration du programme RECP, suivi et évaluation, communication (EUEI PDF) ;
- Composante B : services de conseil politique (EUEI PDF) ;
- Composante C : renforcement des capacités pour la préparation des projets et la mobilisation des financements (AFD) ;
- Une composante supplémentaire potentielle sur la recherche et l'enseignement supérieur est en cours de discussion.

La phase de démarrage du RECP a été validée par le Groupe conjoint d'experts (GCE). Elle a pour but de préparer le terrain pour un programme RECP de plus grande ampleur. En vertu de la composante B, par exemple, des directives de politique régionale sur les énergies renouvelables sont en cours d'élaboration en coopération avec le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (CEREEC) de la CEDEAO ; elles devront ensuite être adaptées aux différents contextes nationaux de la région. De même, dans le cadre de la composante C, le RECP organisera des ateliers pratiques consacrés à la configuration et au financement de projets pour chacune des principales technologies d'énergies renouvelables. Les réalisations de la phase de démarrage sont censées fournir des exemples et des enseignements tirés des expériences menées au cours des trois premières années, afin d'alimenter les activités des **quatre domaines d'action** du programme principal, tout comme le feront les expériences tirées d'autres programmes d'énergies renouvelables en Afrique (tels ceux mis en œuvre dans le cadre de la Facilité énergétique ACP-UE, du programme COOPENER financé par la Commission européenne, des

programmes de la Banque Africaine de Développement, des organisations bilatérales de donateurs, etc.).

Les quatre piliers du RECP

Les **quatre domaines d'action** sont les piliers du RECP. Le groupe conjoint d'experts (GCE) fournira, pendant et après la phase de démarrage, des conseils stratégiques et politiques généraux sur la mise en œuvre et la gouvernance du RECP de même qu'il évaluera les progrès accomplis par le RECP à trois étapes clés du déroulement du programme, à savoir en 2013, 2017 et 2020. Ces évaluations auront pour but de mesurer les réalisations au regard des résultats attendus et d'effectuer les ajustements nécessaires.

Dans la période suivant la validation de cette stratégie, les modalités de mise en œuvre, les plans d'action et les résultats attendus dans les différents domaines d'action seront définis et les modalités de gestion et de gouvernance du programme seront déterminées. Les initiatives européennes et africaines seront évaluées afin d'en tirer des enseignements. La recherche de synergies et la coordination avec des initiatives et des programmes existants, principalement au niveau de la mise en œuvre de chaque domaine d'action, seront assurées.

Compte tenu de la nature variée mais complémentaire des **quatre domaines d'action** et des exigences des diverses parties prenantes ainsi que des donateurs qui sont censés les soutenir, chaque **domaine d'action** peut être géré séparément. Étant donné sa nature anticipée de programme multi-donateurs, le RECP contribuera aux efforts déployés à l'échelle internationale pour accroître l'efficacité de l'aide, tels qu'ils ont été énoncés dans la Déclaration de Paris et ont été réaffirmés dans le Programme d'action d'Accra ainsi que dans l'accord de partenariat de Busan. En même temps, le RECP servira de plateforme pour la coopération et la programmation commune des États membres de l'UE. Non seulement il contribuera ainsi à rationaliser les activités des États membres de l'UE dans le secteur, mais encore il aménagera la possibilité d'efforts concertés pour un développement efficace du secteur des énergies renouvelables en Afrique.

Pour que l'impact collectif du RECP soit maximum, le programme aura besoin d'un organe capable d'assurer la coordination afin de maximiser les synergies entre les **domaines d'action**, de faire la synthèse des enseignements tirés des différentes activités et de fournir des services de suivi et évaluation, de communication et de vulgarisation. Cet organe devra, en outre, tenter de créer des synergies avec des institutions africaines clés [p.ex. la Conférence des ministres africains de l'Énergie, la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAfD)] et d'établir des passerelles de coopération avec d'autres programmes et initiatives.

L'organisation pourrait prendre la forme suivante :

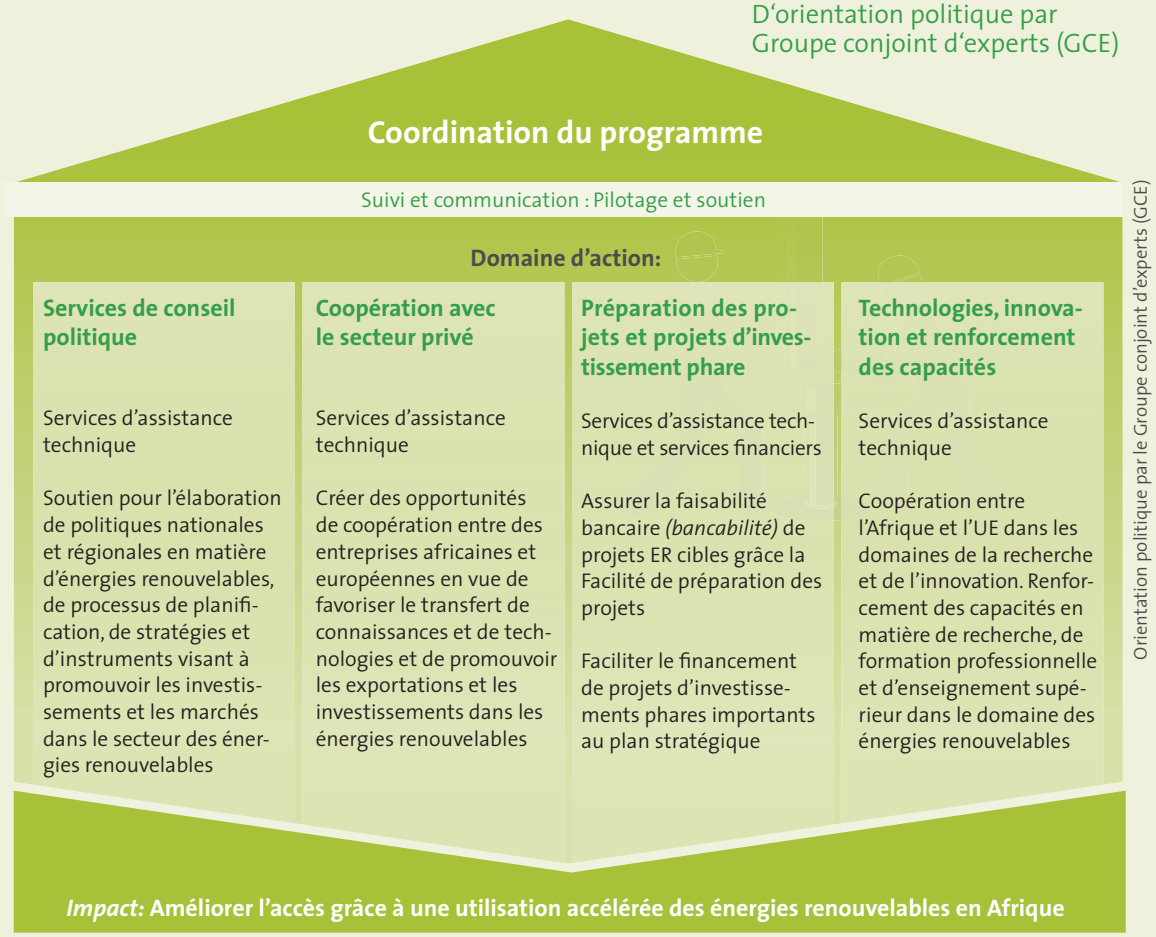

Figure 3
Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP)
Organigramme

Usine de bioénergie en Tanzanie

Centrale photovoltaïque alimentant un centre de santé en Éthiopie

DOMAINE D'ACTION 1
SERVICES DE CONSEIL POLITIQUE

Les investisseurs potentiels prêts à investir dans l'énergie renouvelable en Afrique indiquent souvent[7] que la condition préalable la plus importante, pour eux, est la présence d'un environnement politique stable, clair et cohérent, dans lequel l'énergie renouvelable fait partie intégrante et croissante de la vision énergétique globale. Le besoin de stabilité est facilement compréhensible dans la mesure où les investissements dans les énergies renouvelables sont nécessairement à forte intensité de capital et à long terme. Un environnement politique stable et cohérent peut réduire de plus de 50 %[8] les coûts de développement des projets préalables aux investissements. Cela est particulièrement important dans la mesure où ces coûts sont généralement plus élevés que ceux des systèmes fonctionnant à l'énergie fossile[9]. Un environnement politique stable aide les investisseurs à comprendre les risques et à prévoir le retour sur investissement de manière plus fiable, ce qui favorise le déblocage de l'investissement nécessaire à la mise en place d'une main d'œuvre formée et compétente et aide à justifier les coûts préalables aux investissements *(voir figure 4)*. L'amélioration des politiques et des environnements de régulation soutiendront le développement à la fois de marchés des énergies renouvelables et de projets africains prioritaires (PAP) de plus grande envergure et de portée régionale dans le contexte du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

Il est important de considérer le développement des politiques en matière d'énergies renouvelables dans le contexte plus vaste de bonnes politiques pour le secteur de l'énergie de façon à ce que les énergies renouvelables soient traitées comme partie intégrante du système énergétique. L'expérience de l'Europe en matière de politique sur les énergies renouvelables ces dix dernières années est particulièrement instructive. Les enseignements, positifs et négatifs, qui en ont été tirés peuvent guider l'élaboration des politiques pour les divers scénarios d'investissement en Afrique. L'important est de bien comprendre les facteurs de production et de consommation locaux et d'adapter les politiques en conséquence. La *Figure 4 (GIEC, 2011)* illustre la nécessité d'un soutien politique en Afrique. L'expérience de l'Europe sera utile pour concevoir des mesures de renforcement des capacités destinées à la mise en place d'une main d'œuvre formée et compé-

[7] Voir, par exemple, ibid. ou Hamilton, Kirstie (2010) : *Scaling up renewable energy in developing countries: finance and investment perspectives*, Chatham House ; ou PNUE (2009) : *Deploying Low Carbon Technologies: Private Sector Costs of Readiness,* PNUE.

[8] On estime que les coûts de développement de projets pionniers dans les environnements où il n'existe pas de cadre politique se situent entre 100-180 USD /kW (Ritchie, Duncan (2010), p. 21).

[9] On estime que les coûts préalables aux investissements et les coûts de développement des projets sont entre 1 et 3,5 fois plus élevés pour les projets d'énergie renouvelable (60-80 USD/kW) que pour les projets d'énergie conventionnelle (17,50-30 USD/kW) (voir Ritchie, Duncan (2010) : *Barriers to private sector investment in the clean energy sector of developing countries*, dans : Private Sector Development, Proparco's Magazine, 6 (mai 2010), p. 21).

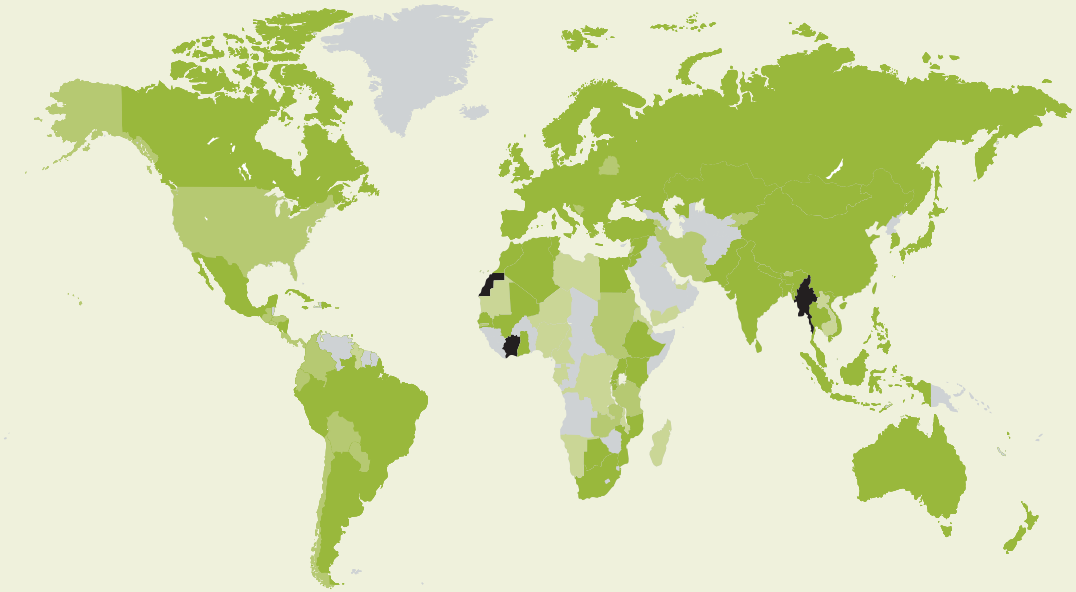

Adapté de IPCC 2011 – Special Report on Renewable Energy Sources
(Rapport spécial du GIEC sur les sources d'énergies renouvelables)

Figure 4
Politiques et objectifs spécifiques en matière d'énergies renouvelables pour 2011

- Pays ayant au moins une politique nationale et un objectif national en matière d'ER
- Pays ayant au moins une politique nationale
- Pays ayant au moins un objectif national en matière d'ER
- Pays n'ayant aucun mécanisme politique et aucun objectif en en matière d'ER
- Pas de données

tente. On recherchera des synergies avec des études existantes de la CUA dont les résultats pourront être utilisés pour des activités de RECP (p.ex. étude solaire, initiative Afrique-Hydroélectricité 2020, etc.). On s'efforcera en outre d'obtenir la participation active du secteur privé et de la communauté financière à ce processus afin de garantir que toutes les nouvelles réglementations répondent aux besoins spécifiques de ces parties prenantes.

Les résultats des travaux entrepris dans ce **domaine d'action** compléteront les activités entreprises dans le cadre du **domaine d'action 2 : coopération avec le secteur privé** et du d**omaine d'action 3 : préparation des projets et projets d'investissement phare**.

Des politiques régionales efficaces prépareront le terrain pour la mise en place d'un marché partagé des équipements, des produits énergétiques et des services techniques grâce à des accords commerciaux régionaux efficaces, des accords commerciaux sur l'énergie et les (bio)carburants, une main-d'œuvre régionale qualifiée, des normes communes, une coopération sur la recherche et l'acquisition de technologies, ainsi qu'une coopération dans le développement de ressources régionales telles que l'hydroélectricité, les normes de mélange biocarburant/carburant fossile, etc. Des directives relatives à l'élaboration de politiques coopératives et cohérentes de ce genre seront mises au point au niveau régional afin de guider les politiques nationales des États membres. Les activités entreprises au sein de la CEDEAO (voir CEREEC ci-dessous) ou de l'institution nord-africaine RCREEE pourraient servir de modèle pour soutenir la création ou le renforcement de centres régionaux pour les énergies renouvelables dans d'autres régions et développer ainsi un réseau africain. Au niveau national, l'assistance technique fournie par le programme permettra d'améliorer les politiques, les réglementations, la législation et les accords institutionnels.

Parmi les activités entreprises dans le cadre de ce domaine d'action du RECP figureront notamment :

» Aide aux gouvernements et aux organisations régionales, en collaboration avec des parties prenantes externes, y compris des représentants d'entreprises, pour l'élaboration de scénarios sur les énergies renouvelables s'inscrivant dans le contexte plus large de scénarios destinés au secteur de l'énergie dans son ensemble (éventuellement en coopération avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)), notamment soutien à la planification énergétique et conception de législations ou d'instruments politiques spécifiques (par exemple, prix de rachat, quotas, normes, etc.) ;

» Forums de dialogue pour permettre les échanges d'expériences entre les décideurs, les parlementaires, les responsables des compagnies d'électricité et les organismes de réglementation et des organisations du secteur privé européens et africains au sujet de la conception et de la mise en œuvre des

politiques, notamment de la conception d'instruments politiques ;

» En coopération avec les activités réalisées en vertu du **domaine d'action 4** : **Technologies, innovation et renforcement des capacités**, cette composante peut également assurer le renforcement des capacités de partenaires locaux, par exemple, dans le secteur de la planification énergétique afin d'intégrer les ressources d'énergie renouvelable dans le système énergétique existant.

Les activités réalisées dans le cadre de ce **domaine d'action** s'appuieront sur la grande expérience et le travail qui a été entrepris avec le soutien de la Commission européenne et d'États membres de l'UE, par exemple dans le cadre de la Facilité de dialogue et de partenariat s'inscrivant dans le contexte de l'Initiative de l'Union européenne pour l'Énergie (EUEI PDF). Les activités seront axées à la fois sur le niveau régional et sur le niveau national, seront orientées vers la demande et seront donc mises en œuvre à la demande des gouvernements et des organisations régionales, l'assistance technique étant fournie par des consultants en vertu d'un cahier des charges préalablement établi.

Valorisation des expériences de la phase de démarrage de la composante B (mise en œuvre par la Facilité de dialogue et de partenariat dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'Énergie, EUEI PDF) :

» Évaluation de l'environnement politique et analyse de l'impact de différents instruments politiques et méthodes de réglementation en Afrique, en Europe et dans d'autres parties du monde ; identification des lacunes particulièrement importantes au plan politique ;

» Synthèse des différentes options et recommandations politiques sous l'angle de leur durabilité dans différents scénarios (les paramètres pouvant être par ex. : sources d'énergie disponibles pour la production d'électricité, niveau d'électrification, répartition de la population, richesse en combustibles fossiles et en sources d'énergie renouvelables, niveau de développement économique, etc.) ;

» Conception de modèles concernant la législation, la structure institutionnelle, les incitations financières ;

» Directives politiques pour des régions spécifiques (en commençant par la CEDEAO) en vue d'inclure des recommandations pour la coopération régionale dans des domaines tels que les normes, les accords commerciaux, l'intégration des systèmes de production d'énergie, etc. Ces directives pourront inclure des sources d'énergie renouvelables particulières, comme la géothermie, les biocarburants, la grande hydraulique, l'éolien ;

» Cas pilotes de directives politiques spécifiques en vue de générer des exemples à l'échelon régional et des bonnes pratiques de mise en œuvre politique à l'échelon national.

Exemples
d'activités réelles et potentielles dans le domaine d'action 1 :

Élaboration d'une politique régionale.
Créé en réponse aux besoins de ses États membres pour stimuler l'investissement dans les vastes ressources d'énergie renouvelable de la région et notamment ses 23 000 MW d'hydroélectricité, le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (CEREEC) est financé, entre autres, par l'Agence autrichienne de développement (ADA), le gouvernement espagnol (AECID), la Commission européenne et le gouvernement du Cap-Vert. Le CEREEC élabore des directives régionales et des conseils en matière de politique sur les énergies renouvelables pour les États membres, avec l'aide de la Facilité de dialogue et de partenariat dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'Énergie (EUEI PDF). L'approche de politique régionale sera mise au point en accord avec les États membres, puis appliquée au niveau national. La conception des directives régionales sera basée sur une évaluation des politiques qui existent dans la région et tiendra compte des expériences récentes menées en Europe et dans d'autres parties du monde. L'élaboration de politiques régionales similaires sera probablement nécessaire dans d'autres régions d'Afrique.

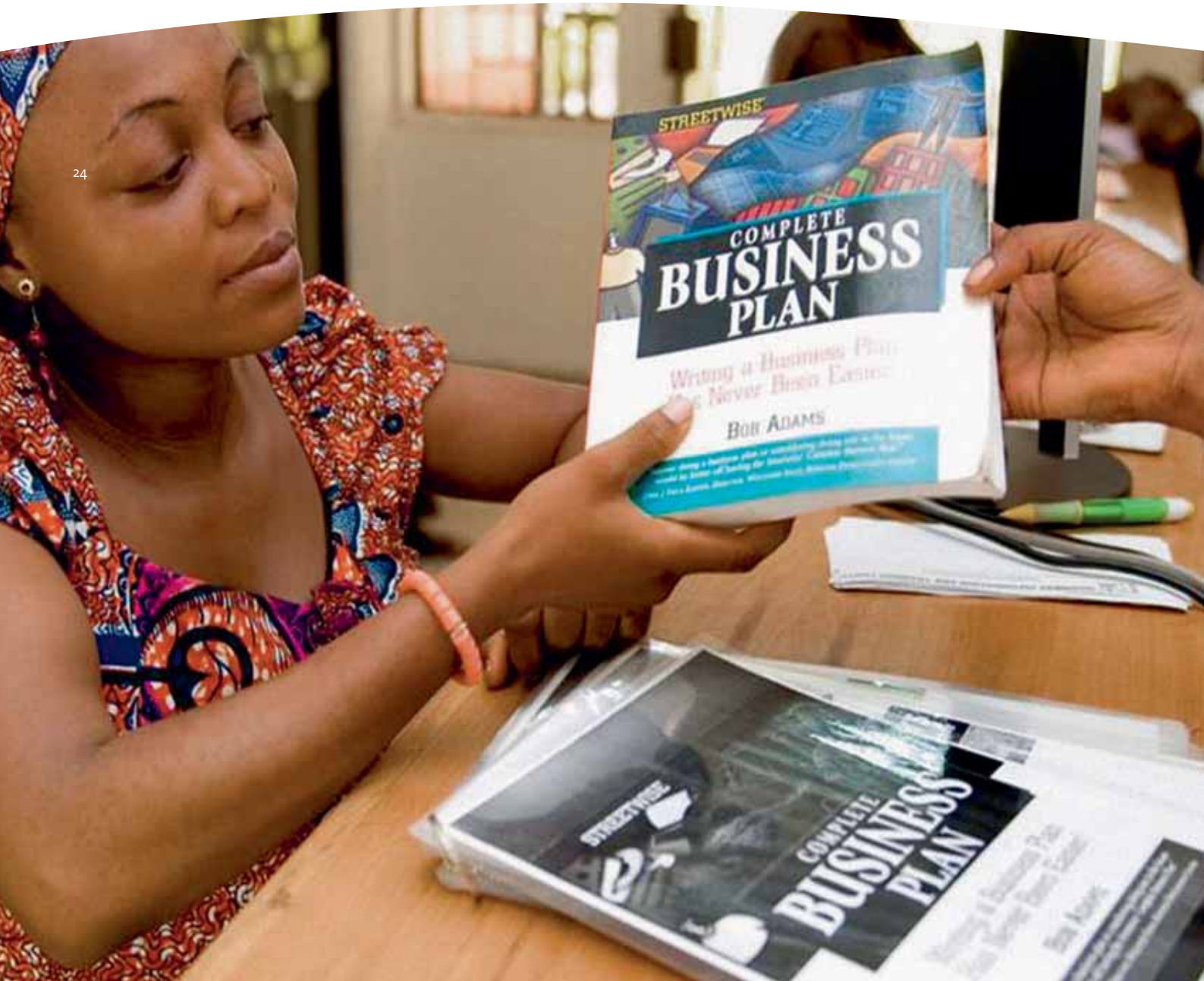
STREETWISE
COMPLETE
BUSINESS
PLAN
BOB ADAMS
STREETWISE
COMPLETE
BUSINESS
PLAN

DOMAINE D'ACTION 2
COOPÉRATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Le secteur privé dispose des ressources, de la flexibilité et des compétences entrepreneuriales nécessaires pour compléter les capacités d'exécution limitées du secteur public. Au cours des deux dernières décennies, les entreprises européennes se sont dotées de capacités considérables dans le domaine des énergies renouvelables; bien qu'elles aient commencé à établir des partenariats et à renforcer leur présence en Afrique, il reste possible de considérablement étendre les relations commerciales entre l'Europe et l'Afrique et de soutenir la création de marchés locaux et autonomes d'énergies renouvelables.

En complément des activités entreprises dans le cadre du **domaine d'action 1 : services de conseil politique**, le RECP stimulera le marché de l'énergie renouvelable en Afrique en encourageant et en soutenant l'engagement du secteur privé. Il créera notamment des opportunités de coopération entre le secteur privé africain et le secteur privé européen afin de favoriser la création d'entreprises, l'acquisition de savoir-faire et le transfert de technologie. Motivantes pour les entreprises du secteur privé ainsi que pour les associations professionnelles des deux continents, les activités entreprises dans le cadre de ce **domaine d'action** aboutiront aux résultats suivants :

- Amélioration des conditions de marché pour les acteurs du secteur privé de l'Afrique et de l'UE ;
- Coopération et transfert de connaissances et de technologies entre les entreprises en Afrique et dans l'UE ;
- Meilleure connaissance de la rentabilité des investissements dans les énergies renouvelables et du potentiel de pénétration du marché en Afrique par les communautés professionnelles des deux continents ;
- Création de valeur ajoutée en termes d'effets positifs sur le développement économique grâce aux technologies d'assemblage et de fabrication ;
- Mobilisation des acteurs du secteur privé et du développement commercial pour la pénétration des marchés africains tant dans le domaine de la prestation de services que de l'assemblage de certains composants d'installations d'énergies renouvelables.

2

2

Parmi les activités entreprises dans le cadre de ce domaine d'action figureront notamment :

» Études de marché/rapports axés sur la technologie, y compris des informations sur l'évaluation des ressources, les conditions politiques, l'accès aux marchés, l'environnement commercial, les conditions d'investissement et le potentiel des différentes technologies (solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité et biomasse) à la demande des associations professionnelles en Afrique et dans l'UE ;

» Collaboration avec des associations professionnelles représentant le secteur privé de l'énergie renouvelable en raison de son potentiel de mobiliser l'investissement du secteur privé ;

» Information et alerte auprès des entreprises africaines et européennes au sujet des opportunités qui existent dans le secteur de l'énergie renouvelable en Afrique ;

» Organisation de tournées de présentation en Afrique et en Europe afin de réunir des experts et de fournir des conseils pratiques aux entreprises désireuses d'investir, tout en les aidant à tisser des liens avec des partenaires locaux ;

» Organisation de missions commerciales et de salons professionnels en Afrique et dans l'UE pour permettre aux entreprises d'établir des contacts avec des acteurs locaux du secteur privé et avec les décideurs et offrir la possibilité aux entreprises africaines et européennes de commercialiser leurs produits ;

» En coordination avec les activités entreprises en vertu du **domaine d'action 4**, des mesures de renforcement des capacités seront mises en œuvre en coopération avec les entreprises et avec les partenaires locaux afin de transférer les compétences nécessaires à la préparation, au fonctionnement et à l'entretien des sites.

Exemples
d'activités potentielles dans le domaine d'action 2 :

Études de marché.
En s'appuyant sur l'expérience de programmes existants destinés à favoriser la coopération des secteurs privés africain et européen dans le domaine des énergies renouvelables, une activité pourrait consister à produire des rapports bien documentés sur les marchés, existants et potentiels, accessibles à l'industrie des énergies renouvelables dans différents pays, afin d'informer et d'encourager une meilleure coopération entre les entreprises européennes et africaines travaillant dans le secteur des énergies renouvelables. Les rapports de marché contiendraient des données sur les ressources nationales, les entreprises et les projets potentiels, et serviraient de fondement à des activités conjointes de renforcement des capacités, à des ateliers et à des salons et événements professionnels associant des représentants d'entreprises et d'associations professionnelles africaines et européennes.

Échanges et coopération entre les entreprises.
Il est proposé que des fonds soient mis à disposition pour la réalisation, par des entreprises et des associations professionnelles éligibles en Afrique et en Europe, d'un certain nombre d'activités d'échange et de développement commercial, notamment des visites à des salons professionnels sur les deux continents, des visites d'échange entre des groupes d'acteurs de secteurs industriels spécifiques (éolien, géothermie, solaire, biocarburants, etc.), des missions commerciales, etc. Une attention particulière sera portée aux besoins des petites et moyennes industries locales qui pourraient éprouver des difficultés à financer une telle coopération ; ces organisations peuvent avoir un fort effet de levier sur le développement des marchés locaux.

Parc éolien en Égypte

DOMAINE D'ACTION 3
PRÉPARATION DES PROJETS ET PROJETS D'INVESTISSEMENT PHARE

3

Tout en s'efforçant de mettre en place un environnement favorable à l'investissement dans les énergies renouvelables grâce à des activités telles que l'assistance technique à l'élaboration de politiques, la coopération avec le secteur privé, le renforcement des capacités et la recherche, le Programme de coopération dans le domaine des énergies renouvelables montrera également de manière concrète comment favoriser les investissements dans les énergies renouvelables et fournira donc des possibilités d'apprentissage utiles en démontrant physiquement les progrès réalisés pendant la période 2011 à 2020.

En se basant sur le travail préparatoire réalisé dans le cadre des **domaines d'action 1 et 2**, il élaborera des projets et des programmes phare, qui constitueront autant d'exemples forts de coopération entre l'Afrique et l'UE, illustrant quels peuvent être les avantages et les impacts des énergies renouvelables lorsque les conditions idéales sont réunies. Cette démonstration sera particulièrement bénéfique pour les pays ou les régions actuellement peu sensibilisés aux potentiels de l'énergie renouvelable ou lorsqu'il est possible de montrer clairement comment les obstacles à l'investissement peuvent être surmontés.

Ce **domaine d'action** permettra de préparer et de développer des marchés pour certaines technologies qui n'ont, à ce jour, pas attiré d'investisseurs malgré leur fort potentiel. Dans ces secteurs, les projets phare permettront de mettre en place un marché de l'énergie renouvelable en s'appuyant sur l'expertise européenne et sur les connaissances locales. En gardant à l'esprit le niveau élevé des coûts de développement des projets d'énergie renouvelable (par rapport aux sources d'énergie conventionnelles, voir les notes de bas de *page 2 et 3*), ce **domaine d'action** aidera à transformer les bonnes idées de projets en investissements concrets et finançables.

Les activités entreprises en vertu de ce **domaine d'action** concerneront des projets et des investissements principalement au niveau méso (multi-mégawatts ou multi-millions d'euros), qui sont les mieux à même de bénéficier de la coopération Afrique-UE. Ils pourront inclure un soutien financier groupé à l'industrie locale en vue de l'élargissement des projets[10].

S'appuyer sur l'expérience de la composante C de la phase de démarrage (mise en œuvre par l'AFD)

- Identification des secteurs intéressants pour l'industrie bancaire et le secteur privé ;
- Identification des lacunes en termes de capacités dans le secteur bancaire en Afrique ;
- Diffusion d'informations sur les bonnes pratiques de préparation des projets et de mobilisation des financements.

[10] La réalisation de très grands projets tels que les grandes centrales hydroélectriques ne peut raisonnablement pas être incluse dans le délai proposé. Ces projets impliquent habituellement un large cercle international de financeurs, même si l'aide au développement joue souvent un rôle essentiel pour boucler le dossier financier.

Activités de préparation des projets en vertu de ce domaine d'action :

Conformément à la logique générale du RECP, la Facilité de préparation des projets (FPP) proposée mettra l'accent sur le niveau méso (multi-mégawatts ou multi-millions d'euros) de projets d'énergies renouvelables individuels ou d'un soutien financier groupé à l'industrie locale en vue de l'élargissement des projets. Les services de préparation des projets peuvent être classés en fonction de trois différentes phases du cycle de préparation des projets. Dans les premiers stades de préparation d'un projet, le soutien requis inclut les activités suivantes :

- Évaluer les ressources et les marchés,
- Élaborer une conception de projet, ce qui inclut notamment la rédaction d'accords institutionnels appropriés (en vue, par exemple, de créer des groupements en fonction de l'intérêt de certains secteurs industriels forts consommateurs d'énergie ou par rapport à une technologie particulière) ;
- Identifier des partenaires ;
- Élaborer des concepts techniques, en faisant notamment appel aux conseils d'experts techniques externes ;
- Effectuer des études de préfaisabilité, comprenant notamment des analyses de sensibilité financière ;
- Élaborer des projets susceptibles de relever du Mécanisme de développement propre ;
- Élaborer des accords juridiques (exclusivité, non-divulgation, etc.) entre partenaires de projets potentiels ;
- Choisir et conceptualiser un modèle d'opérateur ;
- Concevoir des plans d'affaires ;
- Mettre en place des financements de la phase de démarrage par capital-risques.

Au terme de ces activités de la phase de démarrage, un projet typique d'énergies renouvelables nécessitera, dans ses phases intermédiaires, un soutien au niveau des activités suivantes :

- Réaliser des études de faisabilité ;
- Négocier/élaborer des accords de projet (p.ex. accords d'entreprises/de partenariat pour le raccordement au réseau ou d'autres licences nécessaires, contrats d'achat d'électricité, etc.) ;
- Effectuer des études d'impact sur l'environnement, etc.

Dans les phases avancées de la préparation d'un projet, un soutien est nécessaire pour la mise en relations avec des sources de financement (prise de participations et emprunt), y compris pour la fourniture de garanties, de même que pour l'obtention de licences d'exploitation.

Activités liées aux projets d'investissement phare

» Financer la mise en œuvre de projets et programmes d'investissements spécifiques dans les énergies renouvelables jusqu'à un niveau de plusieurs millions d'euros sous la forme de prêts et/ou de financement partiel par apport de fonds propres pour réduire les risques et tirer parti des investissements d'autres investisseurs ;
» Créer de nouvelles modalités de financement et des instruments de financement novateurs pour limiter les risques pour les institutions financières locales qui investissent dans les énergies renouvelables, en partenariat avec des institutions de financement nationales, régionales ou panafricaines ;
» Établir l'historique détaillé des projets, en analysant les principaux facteurs de réussite et en faisant la synthèse des enseignements clé.

Le RECP étudiera la possibilité de soutenir la préparation de projets africains prioritaires (PAP) développés dans le cadre du programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et avalisés par l'Assemblée de l'Union africaine, dans les cas où l'alignement du PIDA et du RECP est assuré.

Les critères de sélection des projets incluront des concepts tels que l'état de préparation du pays, le potentiel de démonstration et les opportunités de stimulation des marchés. Un intérêt particulier sera porté aux approches novatrices capables de vaincre les entraves commerciales, par exemple, des accords institutionnels novateurs ou des technologies jusque-là peu utilisées dans certaines zones géographiques. Les programmes sponsorisés par la CUA, tels que le Mécanisme est-africain de mitigation des risques liés à la prospection des ressources géothermiques (East Africa Geothermal Risk Mitigation Facility) peuvent constituer une source de projets phares mis en œuvre dans le cadre du RECP.

Les activités réalisées en vertu de ce **domaine d'action** seront mises en œuvre par l'intermédiaire d'une assistance technique et financière à la préparation des projets et à la facilitation des financements afin de permettre la transformation des bonnes idées en projets finançables. Diverses structures soutenues par des donateurs offrent actuellement des services de préparation de projets d'infrastructure, mais peu, voire aucune, d'entre elles ne fournissent une expertise spécifique en matière de projets d'énergies renouvelables au niveau méso, une lacune que cette activité permettra de combler. Les instruments existants fournissant des services de préparation des projets seront analysés afin de déterminer s'ils peuvent être utilisés pour la préparation des projets mis en œuvre au titre du RECP, s'ils doivent être adaptés en conséquence ou si de nouveaux instruments sont nécessaires. On envisagera de coopérer avec des instruments fournissant des services de préparation

[11] http://www.afdb.org/en/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/sustainable-energy-fund-for-africa/

des projets basés en Afrique, tels que ceux offerts par l'AfDB. Au nombre des fonds existants fournissant des services de préparation des projets et associés à des banques de développement multilatérales ou régionales, il y a, par exemple, le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et le Fonds d'énergie renouvelable pour l'Afrique (SEFA) géré par l'AfDB[11]).

Il sera fait appel aux conseils de banques de développement en ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de la composante *Investissements* du **domaine d'action 3**.

Les technologies d'énergies renouvelables sont souvent plus difficiles à financer durablement que d'autres technologies. Ainsi, de nombreux projets d'infrastructures dans le domaine des énergies renouvelables ne sont pas en mesure d'attirer des investisseurs ou des prêteurs. C'est à ce niveau que les institutions de développement multilatérales ou nationales doivent intervenir en assurant un cofinancement adéquat (en termes de volume, de maturité et de taux d'intérêt). C'est pourquoi, les méthodes de financement novatrices telles que les garanties de prêts partielles, les outils d'assurance ou le financement par apport de fonds propres assorti de conditions de faveur seront favorisées afin de garantir le financement à long terme nécessaire et de limiter les risques pour les promoteurs des projets. En réduisant les coûts de préparation du projet, particulièrement dans cette première phase, il sera possible de disposer de capitaux supplémentaires substantiels pour les étapes suivantes de préparation du projet et, surtout, pour les investissements privés dans les technologies d'exploitation des énergies renouvelables (par exemple, la centrale elle-même). En outre, les activités de préparation du projet permettront également d'étudier une possible contribution du financement carbone, sachant l'intérêt qui risque d'être porté aux PMA africains sur le marché du Mécanisme de développement propre (MDP) suite au changement des règles du Système européen d'échange des quotas d'émissions (SEEQE), ainsi que la possibilité d'établir des liens avec les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) lorsque celles-ci existent.

Site potentiel du projet de développement hydroélectrique en Guinée-Bissau

Installation de chauffage solaire de l'eau au Rwanda

DOMAINE D'ACTION 4
TECHNOLOGIES, INNOVATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le marché africain de l'énergie renouvelable semble très prometteur pour le développement d'une industrie fondée sur la connaissance en Afrique qui favorisera la création d'emplois, la croissance économique et la compétitivité. Étant donné la nature hautement technologique du secteur énergétique, une des principales difficultés a trait à la nécessité de développer les capacités locales afin de leur permettre de répondre à la demande. Le **domaine d'action 4** devra aider l'Afrique à pérenniser les activités actuelles et futures en matière d'énergie renouvelable, avec la formation d'une nouvelle génération de professionnels et le renforcement des entreprises et des établissements de recherche africains, notamment en ce qui concerne leur capacité d'innovation dans le secteur des énergies renouvelables. Dans l'esprit de la Stratégie conjointe Afrique-UE et du PAEE, le **domaine d'action 4** sera mis en œuvre en coopération étroite entre les institutions des deux continents, s'appuiera sur les structures existantes, y compris sur le Programme-cadre européen de recherche, se concertera avec ces structures et exploitera les synergies en résultant.

Destinées à compléter les activités des **trois premiers domaines d'action**, les activités entreprises en vertu du **domaine d'action 4** permettront d'aboutir aux résultats suivants :

» Amélioration des capacités de recherche appliquée des entreprises et des établissements africains, et capacité à acquérir des technologies, à adapter les technologies existantes aux contextes locaux et à les développer ;
» Renforcement du processus décisionnel dans le secteur énergétique africain en matière de planification, d'investissement et d'élaboration des politiques par l'intermédiaire d'une formation universitaire en ingénierie et de masters adaptés ainsi que de sessions de formation à court terme pour les cadres dans toute l'Afrique ;
» Formations en développement et gestion des entreprises ciblant spécifiquement des entrepreneurs (potentiels) et d'autres parties prenantes impliqués dans le cycle du projet, une attention particulière devant être accordée au secteur financier local ;
» Formation professionnelle pour les techniciens dans le domaine des technologies des énergies renouvelables.

4

4

Parmi les activités entreprises en vertu de ce domaine d'action figureront notamment :

» Facilitation de la création de partenariats entre des établissements de recherche africains et européens (et coopération au sein même de l'Afrique), avec des échanges de boursiers et de chercheurs et des programmes de recherche conjoints axés sur la recherche appliquée dans le domaine des énergies renouvelables (par exemple, cartographie des ressources), le transfert de technologie et l'adaptation des technologies aux contextes locaux ;

» En partenariat avec le secteur privé ainsi qu'avec les institutions de l'UE, les établissements et les structures de formation professionnelle seront renforcés ou organisés (sans oublier l'élaboration des cursus et la *formation des formateurs*) pour répondre à la demande de techniciens dans le secteur des énergies renouvelables ;

» Renforcement ou création de masters dans le domaine des énergies renouvelables. Il s'agira à la fois de masters scientifiques axés sur la technique et de masters d'administration axés sur l'élaboration des politiques ;

» Création de cursus de formation aux énergies renouvelables pour les cadres, spécifiquement conçus pour les décideurs politiques et les parties prenantes du secteur privé.

Exemples
d'activités potentielles dans le domaine d'action 4 :

Mise au concours de contrats de recherche.
Il est proposé qu'un financement soit fourni pour trois appels à propositions de programmes de recherche conjointe par l'intermédiaire d'un petit consortium d'organismes de recherche africains et européens (qui pourrait même ne regrouper qu'un seul partenaire européen et un seul partenaire africain). Les organisations éligibles seront les entreprises privées, les universités et les instituts publics de recherche, ainsi que les ONG possédant des capacités suffisantes. Les appels à propositions se feront sur des thèmes précis convenus à l'avance, mais offriront suffisamment de liberté aux candidats pour qu'ils puissent proposer un domaine de recherche appliquée, avec des objectifs de réalisation précis et une application pratique. Les candidats devront ensuite exploiter eux-mêmes les résultats des travaux de recherche ou les rendre publics. Le dossier de candidature devra montrer que la coopération entre l'Afrique et l'Europe est cruciale pour la réussite des travaux envisagés.

Capacités d'éducation et de formation.
Un appel à propositions sera lancé en vue du renforcement (ou, si nécessaire, de la création) de cursus universitaires de niveau master en Afrique grâce à des partenariats entre universités africaines et européennes, et en vue de la création de cursus de formation pour techniciens et ingénieurs résultant d'une coopération entre des centres de formation africains et européens qui permettra d'élaborer des programmes, de former des formateurs et des professeurs et de fournir des installations de formation correctement équipées. Le financement peut concerner le coût de l'équipement des laboratoires, les échanges de personnel et d'étudiants et des bourses pour les étudiants les plus qualifiés. En principe, le programme couvrira toutes les régions de l'Afrique.

Andris Piebalgs, Commissaire en charge du développement, Commission européenne

SERVICES DE COORDINATION, D'ORIENTATION ET D'ASSISTANCE DU RECP

Pour réussir à mettre en œuvre et à coordonner efficacement les activités dans les quatre **domaines d'action**, le RECP s'appuiera sur plusieurs activités d'orientation et d'assistance.

- Partie intégrante du Partenariat Afrique-UE pour l'Énergie (PAEE), le RECP s'appuie sur les conseils politiques et stratégiques du groupe conjoint d'experts du PAEE ;
- Une organisation sera désignée pour assurer la coordination globale du programme afin de garantir la cohérence du RECP et de ses activités, grâce à la communication et au dialogue ;
- Les différents **domaines d'actions** seront financés par de multiples sources et mis en œuvre par les organisations à qui la gestion des projets aura été déléguée. Le GCE se chargera de contrôler et d'évaluer les activités et de fournir des conseils stratégiques d'ordre général.
- Une coordination étroite sera établie avec des gouvernements nationaux, avec des organisations régionales et continentales (telles que la Conférence des ministres africains de l'Énergie (CEMA), la Commission de l'Union africaine et la Commission européenne, la Commission africaine de l'énergie (AFREC), etc.), avec des banques de développement (telles que l'AfDB, l'AFD, la KfW, etc.) et des organisations multilatérales [comme la Banque mondiale et son Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP)], avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) ainsi qu'avec la société civile, le secteur privé et les communautés et programmes de recherche et d'éducation (par exemple, le septième programme-cadre de recherche de la Commission européenne).

Le suivi et l'évaluation du RECP seront simples et rentables et auront deux objectifs principaux.

- En interne, ils seront utilisés comme outil pour faire progresser l'apprentissage tiré des expériences passées, continuer à améliorer les procédures du programme et identifier de futures activités prometteuses dans les quatre **domaines d'action** du RECP. Le système de suivi et d'évaluation favorisera donc l'efficacité du RECP.
- À l'extérieur, le système de suivi et d'évaluation permettra de contrôler les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs du RECP (c'est-à-dire améliorer l'accès à des services énergétiques modernes et, donc, contribuer au développement économique et à l'éradication de la pauvreté, mais aussi à la réalisation des objectifs politiques du PAEE). Il sera ainsi possible de rendre des comptes aux contributeurs du programme.

La communication et la vulgarisation garantiront la transparence du programme vis-à-vis des parties prenantes extérieures et contribueront à les informer, à les intéresser et à les impliquer, notamment en ce qui concerne les acteurs de la société civile et du secteur privé.

» La communication interne servira à coordonner, aligner, relier et maximiser les synergies entre les différentes activités ;
» La communication extérieure sera axée sur la présentation des résultats et des réalisations des différentes actions et du RECP en lui-même à des fins d'information et d'incitation en vue de nouveaux investissements. Elle apportera des informations sur les possibilités d'investissement dans l'énergie renouvelable en Afrique, l'existence de sessions de formation, l'organisation de salons professionnels, etc., tous ces éléments étant publiés sur le portail RECP du site Internet du programme ;
» Le programme élaborera une stratégie de communication (à valider par le GCE) comprenant différents outils de communication et différents supports, qui sera ciblée sur les entités actives dans le secteur en Afrique, y compris dans les communautés économiques régionales (CER), et en Europe. Cette stratégie sera intégrée aux outils de communication du PAEE.

FINANCEMENT DU RECP

Le financement du RECP sera assuré par diverses sources et une partie importante devrait provenir d'institutions publiques européennes et africaines. Cela va alors permettre de générer des investissements importants émanant du secteur privé (notamment au travers du **domaine d'action 3**. Le programme va également explorer les opportunités offertes par le financement carbone.

On estime à au moins 20 milliards d'euros le total des capitaux nécessaires pour atteindre les objectifs du PAEE dans le domaine des énergies renouvelables. À supposer qu'un financement public permette de générer des investissements privés à hauteur de cinq fois la somme initialement investie, on peut en déduire que 3,33 milliards d'euros milliards d'euros de fonds publics sont nécessaires afin de réaliser la totalité des objectifs du PAEE dans le domaine des énergies renouvelables, alors que la somme de 1,67 milliard d'euros permettrait de réaliser 50 % de ces objectifs et que 0,3 milliards permettraient d'atteindre 10 % de ces derniers etc. Le degré de contribution du RECP dépendra des moyens financiers octroyés au programme par des sources publiques en Afrique et en Europe, et donc des investissements privés qui auront pu être générés.

Ces montants se rapportent essentiellement aux investissements réalisés dans le cadre du **domaine d'action 3**. À ces derniers s'ajoutent environ 250 à 300 millions d'euros destinés à assurer une large diffusion en Afrique des activités entreprises dans le cadre des **domaines d'action 1, 2 et 4** ainsi qu'à réaliser des activités globales de coordination et d'assistance du programme.

MENTIONS LÉGALES

Publié par :
Facilité de dialogue et de partenariat dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'Énergie (EUEI PDF)

Au nom du Groupe conjoint d'experts (GCE)
du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (PAEE)

c/o Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn, Allemagne

Internet:
I ww.euei-pdf.org
E info@euei-pdf.org

La facilité de dialogue et de partenariat (Partnership Dialogue Facility, PDF) est un instrument développé et financé par certains États membres de l'Union Européenne et par la Commission européenne dans le contexte de l'Initiative de l'Union Européenne pour l'Énergie.

Lieu et date de publication :
Eschborn, Allemagne, 2012

Auteurs :
L'EUEI PDF au nom des parties prenantes du Partenariat Afrique-UE pour l'énergie (PAEE).

Maquette et conception :
creative republic
Thomas Maxeiner Visual Communications
Frankfurt, Allemagne
T +49 69 91 50 85 60
E contact@creativerepublic.net

Photos :
© GIZ
© creative republic, Klaus Wohlmann, iStock

Imprimé sur du papier offset à 100 % recyclé.

Production :
Metzgerdruck, Obrigheim, Allemagne

Clause de non-responsabilité
La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de EUEI PDF au nom de Group conjoint d'experts du PAEE et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

La phase de lancement du RECP est financée par l'Union européenne par le programme thématique pour l'environnement
et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP).

L'Union européenne est constituée de 27 États membres qui ont décidé de mettre graduellement en commun leur savoir-faire, leurs ressources et leur destin. Ensemble, durant une période d'élargissement de plus de 50 ans, ils ont construit une zone de stabilité, de démocratie et de développement durable tout en maintenant leur diversité culturelle, la tolérance et les libertés individuelles. L'Union européenne est déterminée à partager ses réalisations et ses valeurs avec les pays et les peuples au-delà de ses frontières.

www.africa-eu-renewables.org
info@africa-eu-renewables.org